

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/05/25/2021041830/justel>

Dossier numéro : 2021-05-25/06

Titre

25 MAI 2021. - Arrêté royal fixant les conditions et les modalités selon lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités accorde une intervention financière aux praticiens de l'art dentaire pour l'utilisation de la télématicque et pour la gestion électronique des dossiers médicaux en 2020

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 11-06-2021 page : 61516

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Définitions

Art. 2

[CHAPITRE 3.](#) - Conditions d'octroi

[Section 1re.](#) - Conditions en matière d'activité effective de praticien de l'art dentaire

Art. 3

[Section 2.](#) - Conditions en matière d'utilisation effective de la télématicque et de gestion électronique de dossiers médicaux

Art. 4

[CHAPITRE 4.](#) - Montant de l'intervention

Art. 5

[CHAPITRE 5.](#) - Modalités d'octroi

Art. 6-10

[CHAPITRE 6.](#) - Dispositions finales

Art. 11-12

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive